

Direction des Affaires Scolaires

2020 DASCO 6 - Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (42 267 euros), subventions d'équipement (2 751 580 euros), subventions "Tous mobilisés" (501 050 euros), subventions travaux (449 575 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code de l'éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. A ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées lors de la détermination de leur dotation votée en septembre 2019. La collectivité peut également verser des subventions pour prendre en charge l'équipement et les travaux dans les établissements.

Les dotations complémentaires de fonctionnement proposées dans la présente délibération représentent un montant total de 42 267 euros. Ce montant sera réparti entre 11 collèges, pour leur permettre de financer, notamment, des factures de fluides, l'égagement des arbres de la cour, le nettoyage de vitres ou l'ajustement du forfait élèves suite à la notification de la dotation globale de fonctionnement 2020.

Les subventions d'équipement sont proposées pour un montant total de 2 751 580 euros. Elles ont été élaborées à partir d'un recensement annuel des besoins en matériels et mobiliers réalisé auprès de l'ensemble des collèges publics parisiens.

Les subventions destinées au renouvellement du mobilier pour les salles de classe ou l'administration représentent 42 % du montant total des sommes proposées.

Les équipements liés à l'informatique et au numérique représentent, quant à eux, 30 % des subventions proposées. Ils recouvrent notamment les ordinateurs fixes et portables, les tablettes tactiles et les vidéoprojecteurs interactifs.

Dans un contexte où la Ville de Paris préconise l'acquisition, et non la location, des matériels de reprographie, un montant total de 143 500 € permettra à dix-sept établissements de financer l'achat de leurs photocopieurs.

Ces subventions permettent également de financer les nouveaux équipements nécessaires dans le cadre de l'opération de restructuration du collège Maurice Utrillo (18^{ème} arrondissement).

Par ailleurs, un montant total de 501 050 € est proposé sous la forme de subventions d'équipement dans le cadre du dispositif « TOUS MOBILISES » et réparti entre les collèges Lucie et Raymond Aubrac (11^{ème} arrondissement), Camille Claudel (13^{ème} arrondissement), Boris Vian (17^{ème} arrondissement), Georges Clémenceau (18^{ème} arrondissement) et Robert Doisneau (20^{ème} arrondissement).

Ces équipements permettront d'améliorer les conditions d'accueil des élèves dans les collèges concernés et correspondent à des renouvellements de mobiliers dans diverses salles de classes et refectoirs, rideaux occultants, matériels sportifs, casiers, matériel pour formation premiers secours, classes mobiles, aménagement de CDI...

Enfin, si les gros travaux dans les collèges sont conduits par la direction des constructions publiques et de l'architecture et la direction des affaires scolaires, la collectivité a aussi mis en place un dispositif d'attribution de subventions à ces établissements, leur permettant de faire face à des travaux urgents ou ne présentant pas de technicité particulière. Les marchés publics correspondants sont passés directement par les collèges. Le montant total des subventions proposées dans la présente délibération est de 449 575 euros répartis entre 38 établissements.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris